

B

FORMATIONS

Vendredi 24 mai 2019

L'ACTUALITE TRIMESTRIELLE EN DROIT SOCIAL

Avec plus de 2000 sessions de formation en droit social dispensées ces 15 dernières années, BLOHORN Formations est un des acteurs majeurs de ce marché. Grâce à notre méthodologie et nos supports pratiques, notre taux de satisfaction frôle les 100% de clients « très satisfaits ».

INFOS PRATIQUES

Animateurs :
Karine MORALES
Clément LAZIES
Juristes en Droit Social
Cabinet Blohorn Avocats

2, Chemin de la Marouette
Pôle Haristeguy
64 100 BAYONNE

LES DATES

Vendredi 24 mai 2019
De 8h30 à 12h30
Accueil à partir de 8h00
autour d'un petit-déjeuner

*La prochaine formation
se déroulera le
vendredi 27 septembre 2019*

LES TARIFS

Convention annuelle
2019 (4 sessions)

2267€ HT
pour les frais d'animation

894€ HT
*pour les frais de participation à la
conception des support*

Blohorn

— A V O C A T S —

EXPERTISE ET STRATÉGIE
DROIT SOCIAL

Les réformes sociales s'accroissent ! L'année 2019 s'annonce déjà riche en rebondissements. Quelles sont les nouvelles mesures législatives et réglementaires à suivre et analyser ? Quels sont leur contenu ? Quelles conséquences sont attendues pour les entreprises ? Quid des nouvelles obligations et pénalités ? Leur calendrier ? Les points de vigilance ? Quelles sont les décisions jurisprudentielles à retenir afin de sécuriser les pratiques ? Comment les interpréter ? De nombreuses questions se posent.

THÈMES

L'actualité légale et réglementaire :

- Formation, exécution, rupture du contrat de travail
- Droit de la paye
- Droit pénal du travail
- Contrôle URSSAF
- Hygiène et sécurité au travail/inspection du travail
- Institution représentative du personnel

L'actualité jurisprudentielle :

- Revirements
- Confirmations
- Evolutions

L'actualité des conventions collectives

PUBLICS CONCERNÉS

Chef d'entreprise, Responsable service RH, Chef de service, Collaborateurs spécialisés en Droit Social, Expert-Comptable

CONTENU

Loi PACTE :

- Les nouveaux seuils d'effectifs
- La sécurisation du régime social et fiscal de l'intéressement

Les nouveautés en paie :

- Les précisions de l'administration sur la suppression du forfait social en matière d'épargne salariale
- Régime social et fiscal des heures supplémentaires et complémentaires : l'administration apporte certaines réponses
- La mise en œuvre du 100% santé.

Egalité Hommes/Femmes :

- Mode d'emploi

Réforme de l'assurance chômage :

- La feuille de route de la réforme

Infractions routières :

- Que risque l'employeur qui ne désigne pas le conducteur ?

Durée du travail :

- L'Union Européenne invalide la possibilité d'aménager le temps de travail sur trois années
- Travail à temps partiel : quelle est la sanction du non-respect du délai de prévenance en cas de modification des horaires de travail ?
- Travail à temps partiel : quel délai de prescription pour l'action en requalification en travail à temps complet ?

Exécution du contrat de travail :

- Bons d'achat de faible valeur : attention à l'absence de l'application de la tolérance par les juges
- Amiante : les nouvelles règles en matière de réparation du préjudice d'anxiété

Représentants du personnel :

- Elections CSE : les règles de parité hommes-femmes sur les listes de candidat ne sont pas contraires à la liberté syndicale

Rupture du contrat de travail :

- Rupture conventionnelle et harcèlement moral : les conditions de reconnaissance d'un vice du consentement
- Inaptitude : dernière jurisprudence sur l'obligation de reclassement
- Licenciement pour faute : rattachement des faits de la vie privée à la vie professionnelle
- Licenciement pour faute : manquement du salarié à son obligation de loyauté durant une suspension du contrat pour AT/MP
- Notification du licenciement : dépassement possible du délai en cas d'investigations légitimes

OBJECTIFS

- Analyser les conséquences des réformes ;
- Dégager des solutions pratiques pour son entreprise ou pour ses clients.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports juridiques et théoriques illustrés par des exemples concrets
- Mise en situation